

contre la pollution exige des fonds, monsieur l'Orateur. On pourrait résumer ainsi la situation: Vous devez soit payer soit vous taire.

• (5.40 p.m.)

Je pourrais continuer ainsi et énumérer bien d'autres domaines que le comité aura à examiner à fond, mais je tiens à parler de façon plus précise des mesures que le gouvernement devrait prendre immédiatement, auxquelles, j'en suis sûr, la Chambre donnera son consentement. Il s'agit de mesures qu'on aurait dû prendre il y a plusieurs années. Selon le ministre des Pêches (M. Davis), nous avons, à l'heure actuelle, un outil efficace pour lutter contre la pollution. Il a dit dans un discours:

Heureusement, le gouvernement fédéral a ses coudées franches pour participer à la lutte contre la pollution. La loi sur les pêcheries nous offre un moyen efficace.

Le ministre ajoutait:

Dans notre pays, la nation a la haute main sur nos pêches côtières et intérieures. Elle établit les lois sur la pêche et approuve les règlements en matière de pêcheries. Il est vrai qu'Ottawa a délégué aux provinces une partie de ses pouvoirs en ce qui concerne les lacs et les rivières. Mais nos gouvernements provinciaux, s'ils veulent modifier un règlement sur la pêche, doivent d'abord soumettre ce projet à notre approbation. Il va de soi que toute modification de la loi sur les pêcheries proprement dite relève uniquement du Parlement. Notre loi fédérale sur les pêcheries doit être mise à jour. Il faut y insérer certains articles qui visent essentiellement l'avenir. Elle doit non seulement stipuler les produits chimiques qui peuvent être déversés dans les eaux canadiennes et ceux qu'il est interdit d'y jeter, mais veiller à ce que nos municipalités et nos industries soient mises à l'avance au courant de ces directives. La loi doit prévoir aussi des sanctions applicables en cas d'infractions.

Grâce à une nouvelle loi modifiée sur les pêcheries, il ne sera plus nécessaire de trouver du poisson mort comme preuve à l'appui. Nous n'aurons plus besoin d'attendre que notre environnement soit souillé. Il n'y aura plus lieu de discipliner les sociétés réfractaires qui n'ont pas su prévoir l'avenir. Il ne sera plus nécessaire d'exporter les municipalités à agir dans leur propre intérêt et pour le plus grand bien de leurs citoyens.

Cette loi étant simple et directe, elle devrait aussi permettre une économie de main-d'œuvre et de paperasserie. Nous pourrions donc ainsi utiliser nos institutions pour lutter contre la pollution efficacement et rapidement.

Le ministre dit les choses très clairement. La citation est longue mais je tenais à la consigner parce que, d'après le ministre, le gouvernement n'aurait aucune peine à prendre des mesures immédiates pour lutter contre la pollution de nos eaux. Pourquoi aucune mesure n'a-t-elle été prise jusqu'ici et pourquoi n'en prend-on pas maintenant?

Depuis le 30 mai 1969, jour où le ministre a fait son discours, pourquoi le ministère n'a-

t-il pas préparé les projets de loi nécessaires à la révision de la loi sur les pêcheries? Ce serait beaucoup plus simple que la mesure à l'étude et cela empêcherait la pollution de nos eaux. Le bill actuel parle seulement des eaux. Toutefois, c'est bien plus compliqué. En fait, la question est tellement complexe que de nombreux citoyens canadiens ne sauront pas de quoi il s'agit. Cela semble une bonne affaire, mais je suis certain que bien des gens ne verront pas les complications que cela entraîne. On ne se débarrasse pas de la paperasserie.

Bien sûr, la loi sur les pêcheries s'occupe seulement des eaux et il faut élargir l'étude de la pollution. A ce sujet, il faut considérer beaucoup plus que les eaux. La chose est possible cependant et ce serait probablement bien plus efficace en ce qui concerne la pollution immédiate de l'eau. Ce projet de loi, la plus importante mesure contre la pollution qu'ait présenté le gouvernement, pourrait alors viser la pollution sous tous ses aspects. Le bill ne s'attaque pas vraiment au problème de la pollution ou à ses causes puisqu'il ne porte que sur les eaux. D'après le ministre des Pêches, une initiative efficace pourrait être prise aux termes de la loi sur les pêcheries. Le bill pourrait donner lieu à plus de paperasses et créer une plus grande confusion. Je me demande comment il va éliminer l'enchevêtrement qui existe entre les divers ministères.

Le problème de la pollution se pose à l'échelon national, régional et local. De la coordination s'impose dans tout le pays pour le combattre. Une des grandes faiblesses du gouvernement actuel a été de ne pas s'en rendre compte et de négliger de prendre les mesures appropriées. La lutte contre la pollution de l'eau et de l'air a donc été frustrée par le comportement de nombreux organismes et groupes intergouvernementaux et intragouvernementaux. Chacun des ministères affecte des fonds au secteur de la pollution mais personne ne peut nous dire exactement combien.

Le parti conservateur progressiste reconnaît depuis longtemps le besoin de coordination que réclame le contrôle de la pollution. Maintes fois il a proposé l'établissement d'une unique agence fédérale, d'une commission chargée de combattre la pollution au Canada. Celle-ci ferait rapport au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) et viserait uniquement à prévoir pour le contrôle de la pollution de l'aide financière et technique aux organismes existants sur les plans fédé-